

### Informations clés

Toutes les cartes électorales sont renouvelées. Elles sont en cours de distribution cette semaine.  
(en cas de perte ou de vol une attestation sera délivrée le jour du scrutin)

### Ouverture des bureaux de vote de 08h00 à 19h00.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :  
(obligatoire)

- ✓ Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- ✓ Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- ✓ Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- ✓ Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- ✓ Carte vitale avec photographie
- ✓ Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- ✓ Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- ✓ Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- ✓ Carte d'identité (en cours de validité) avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- ✓ Permis de conduire (en cours de validité)
- ✓ Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ✓ Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

### Modification des bureaux de vote

Désormais le bureau N°3 situé auparavant dans la salle des Réceptions dans les salons de l'Hôtel de Ville a été déplacé.

Il est situé dans la salle d'animation de la Médiathèque Confluence – rue Joseph Galtier.

### Procurations

Une seule procuration valable. Fin des dispositions liées à la crise sanitaire. Reprise du droit commun.  
1 procuration par mandataire et en plus 1 procuration faite à l'étranger.

### Crise sanitaire

Masques fortement conseillés. Gel à l'entrée des bureaux. Plus de jauge. Le Président peut néanmoins ordonner les files d'attente en cas de nécessité.